

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 22 mars 2024**

Date convocation : 18 mars 2024	<i>vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, François ROUYEYROL, Patrick ROY
Présents : 9	
Votants : 10	Absent(e)s et représenté(e)s : Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 10	Excusé(e)s :
Contre : 0	Absent(e)s :
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET

Objet: Convention prévoyant la gratuité des dépôts des communes en déchèteries avec le Syndicat mixte environnement Sud Lozère.

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le 5 mars 2024, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère, les délégués des communes ont adopté à l'unanimité le projet de convention de gratuité pour les collectivités pour les dépôts en déchetteries (pièce jointe).

Il est proposé, entre autres, de traiter trois situations distinctes :

- La collecte des déchets dits « encombrants ».
- La collecte et le transport en déchetterie des dépôts sauvages.
- La gestion des déchets verts produit par la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la Convention prévoyant la gratuité des dépôts des communes en déchetteries telle qu'évoquée ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 28/03/2024

et publié ou notifié

François Rouveyrol


François Rouveyrol

Préfecture

Date de réception de l'AR: 28/03/2024
048-214800195-DE_026_2024-DE

Préfecture

Date de reception de l'AR: 28/03/2024

048-214800195-DE_026_2024-DE